

**RÈGLEMENT NUMÉRO R-16-2002-02  
modifiant le règlement numéro 16-2002 relatif aux  
conditions d'émission des permis de construction**

---

ATTENDU que la municipalité de Kiamika a adopté le règlement numéro 16-2002 relatif aux conditions d'émission des permis de construction;

ATTENDU que ledit règlement numéro 16-2002 est entré en vigueur le 23 janvier 2003 et a été modifié par les règlements suivants :

- R-16-2002 23 janvier 2003
- R-16-2002-01 29 octobre 2013

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la municipalité de Kiamika est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 16-2002 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Mélanie Grenier,  
appuyé par la conseillère Julie Goyer et résolu unanimement  
qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

**RÈGLEMENT NUMÉRO R-16-2002-02  
modifiant le règlement numéro 16-2002 relatif aux  
conditions d'émission des permis de construction**

---

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro R-16-2002-02 et s'intitule « Règlement numéro R-16-2002-02 modifiant le règlement numéro 16-2002 relatif aux conditions des permis de construction ».

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 3**

**3.1** Les articles 3.4 et 3.5 sont modifiés pour ajouter les termes « 13 et 14 » après les termes «Rurale 01 à 04» apparaissant dans les titres et les textes.

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

---

Christian Lacroix, maire

---

Pascale Duquette,  
directrice générale  
secrétaire-trésorière

**Adopté**

**À la séance du 12 décembre 2016 par la résolution numéro 2016-12-410 sur une proposition de Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer.**

Étapes	Date	Résolution #
Avis de motion	11 octobre 2016	2016-10-329
Adoption du projet de règlement	11 octobre 2016	2016-10-324
Assemblée publique de consultation	14 novembre 2016	2016-10-333
Adoption du règlement	12 décembre 2016	2016-12-410
Entrée en vigueur	01 mars 2017	